

ANNEXE

**ATTESTATION RELATIVE AUX AUTORISATIONS
D'URBANISME ANCIENNES**

**PUBLIC CONCERNE : EXPLOITANTS DE TERRAINS DE CAMPING (dont les AIRES
NATURELLES) ou DE PARCS RESIDENTIELS DE LOISIRS**

Vu les articles R.421-19 et R 421-23 du code de l'urbanisme ;
Vu les articles D. 332-1 et D. 333-3 du code du tourisme ;
Vu l'arrêté du 17 février 2014 relatif aux prérequis au classement des terrains de camping et des parcs
résidentiels de loisirs ;

Nom de la commune :
Nom du Maire :
Nom du responsable de l'urbanisme :

Appellation commerciale de l'établissement : -----

S'agit-il d'un terrain de camping (dont aire naturelle) ou d'un parc résidentiel de loisirs (PRL), -----

Adresse de l'établissement (terrain de camping (dont aire naturelle), parc résidentiel de loisirs (PRL), : -----

Raison Sociale de l'exploitant : -----

N° de Siret de l'exploitant : -----

Si ces informations sont connues, date de l'autorisation :
nature de l'autorisation :

**Si impossibilité, pour des raisons légitimes, de produire un document d'urbanisme, prouver les
démarches auprès de l'ancien propriétaire, des services de l'urbanisme de la commune ou du
département ou auprès de la Préfecture. Dans ce cas, l'exploitant doit joindre le plan du terrain inséré
dans la ou les zones impactées.**

Nombre d'emplacements autorisés : -----

Date : ----- **Fait à :** -----

Signature du maire